



CONCOURS de MASQUES - RÈGLEMENT

1 Le concours est ouvert **aux élèves des collèges et IME du département de la Manche.**

2 THÈME : Carnaval.

3 INSCRIPTIONS : Les bulletins de participation seront à envoyer en Décembre 2026.

4 MASQUES SÉLECTIONNÉS : Les masques pourront être soit des œuvres individuelles,
des œuvres de groupes,
des œuvres de classes.

Charge aux classes de sélectionner les masques et le nombre de masque(s) qui nous seront adressés.

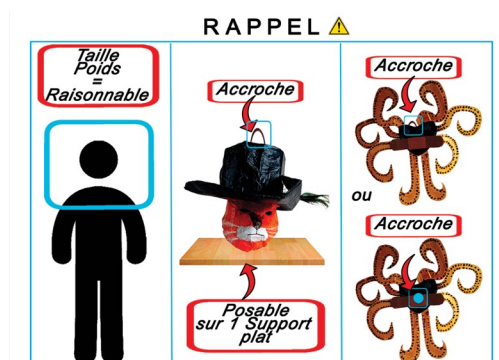
5 CONTRAINTES : **matériaux libres, masques pouvant être portés, rendant méconnaissable le porteur, masques préfabriqués non autorisés.** Les masques ne répondant pas à ces critères seront exposés, mais non primables.

Un crochet devra être fixé au masque afin de permettre son accrochage pour l'exposition.

Une fiche à remplir correspondant aux numéros, que le C.O.C.G. vous attribuera, sera à déposer avec les masques. Les numéros doivent être inscrits à l'intérieur de chaque masque.

Rappel : Les masques peuvent être abîmés lors de l'Exposition à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.

Le Comité d'Organisation du Carnaval, organisateur de l'événement, sera seul habilité à vérifier la conformité à ces critères.



6 ÉCHÉANCE : La **date limite de dépôt des masques** auprès du Comité d'Organisation du Carnaval de Granville est fixée au **mercredi 20 janvier 2027**, date de clôture du concours.

7 JURY : Le jury est composé des représentants du Conseil Départemental de la Manche, de la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* » et des Industriels Forains.

8 RÉSULTATS : Ils seront proclamés à la **Maison du Carnaval le lundi 8 février 2027.**

- 9 PRIX : Des lots seront attribués aux masques qui seront classés dans les dix premiers. Ces lots seront proposés par la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* », les Industriels Forains et nos partenaires. Un trophée, remis en jeu chaque année, reste pour un an dans l'établissement vainqueur.
- 10 EXPOSITION : Tous les masques collectés seront **exposés du 21 janvier au 17 février 2027** à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.

A VOS PINCEAUX ET BON COURAGE !

NB : à l'adresse des professeurs d'arts plastiques des classes engagées ou aux candidatures individuelles : les masques doivent être déposés, puis récupérés après l'exposition, par vos propres soins à Granville.

